

**Conditions d'admission**

La halte-jeux **les Marmousy** fixe les conditions d'admission suivantes :

- Les parents adhèrent à l'association **les Marmousy** et s'acquittent de la cotisation annuelle.
- Les écolages sont dû par mois entier de septembre à juin, sans déduction des vacances/fériés/absences de l'enfant.
- Age de l'enfant : de 2 ans et demi à l'âge d'entrée à l'école obligatoire, ainsi que les enfants en 2P.
- La halte-jeux **les Marmousy** n'est pas responsable d'un dommage que l'enfant et/ou ses parents/personne en charge pourrait causer à autrui; l'enfant, ses parents/personne en charge doivent être assurés en responsabilité civile. L'enfant et ses parents/personne en charge doivent également être couverts par une assurance contre les accidents. La halte-jeux **les Marmousy** décline toute responsabilité en cas de perte d'effets personnels.
- Pour les autres conditions, se reporter au document de présentation – conditions générales de la halte-jeux.

**Fiche de l'enfant**

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_ Langue maternelle : \_\_\_\_\_

Assurance maladie/accidents : \_\_\_\_\_ Confession : \_\_\_\_\_

Allergies/Soins particuliers : \_\_\_\_\_

Pédiatre (nom, localité, téléphone) : \_\_\_\_\_

Frère(s) et sœur(s) (prénom, année naissance) : \_\_\_\_\_

**Fiche des parents**

Mère (Prénom, NOM, profession) : \_\_\_\_\_

Père (Prénom, NOM, profession) : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA / Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Mobile Mère : \_\_\_\_\_ Mobile Père : \_\_\_\_\_

En cas d'urgence (nom, téléphone) : \_\_\_\_\_

Modèle tarifaire selon revenu [ ] A - moins de 4'000 [ ] B - 4'000 à 4'999 [ ] C - 5'000 à 5'999

total des parents : [ ] D - 6'000 à 6'999 [ ] E - 7'000 à 7'999 [ ] F - plus de 7'999

Compte bancaire (IBAN) / postal (CCP) pour remboursement : \_\_\_\_\_

Paiements des frais d'écolage : [ ] Internet (e-banking, sans frais) [ ] Paiement au guichet postal (frais postaux à votre charge)

**Sélection demi-journée(s)**

Demi-journée(s) - Matin : [ ] Lundi [ ] Mardi [ ] Mercredi [ ] Jeudi [ ] Vendredi

Date de début souhaitée : \_\_\_\_\_

**Transmission d'informations**

Autorise des photos/vidéos de l'enfant dans le groupe WhatsApp des Marmousy [ ] OUI [ ] NON

Souhaite recevoir toute la correspondance (facture, confirmation, etc) par [ ] Email [ ] Courrier

Lieu / Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



## Tarifs et conditions de paiement

L'écolage se paie à l'avance par mois entier au début du mois, soit par bulletin de versement au guichet postal (frais postaux à votre charge), soit par Internet (e-banking, sans frais). L'écolage se paie pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin, même si l'année se termine parfois en juillet et que la rentrée scolaire est à fin août. Les écolages sont dû par mois entier de septembre à juin, sans déduction des vacances/fériés/absences de l'enfant.

**Toute résiliation doit s'annoncer par écrit avec un préavis d'un mois pour la fin d'un mois.**

**L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'après paiement de la cotisation annuelle et du premier mois d'écolage. A défaut de paiement dans un délai de 14 jours après validation de l'inscription, la demande d'inscription sera annulée.**

Les matinées effectuées pour l'adaptation (avec ou sans parent) seront facturées au prix de CHF 25.- la matinée, si vous renoncez à l'inscription.

**Le non-paiement de l'écolage dans les délais peut entraîner la suspension de l'accueil de votre enfant, voire la résiliation du contrat.**

Vous trouverez ci-après la liste des tarifs valables pour l'année en cours, établis en fonction des revenus des parents. L'écolage doit être réglé dans sa totalité, même si votre enfant ne se rend pas aux **Marmousy** pour cause de maladie, de vacances ne concordant pas avec les vacances scolaires ou autres.

Nbre de matinée	Tarif mensuel en fonction du revenu* (CHF)					
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F
1 matinée par semaine	40.-	45.-	55.-	60.-	70.-	75.-
2 matinées par semaine	80.-	90.-	110.-	120.-	140.-	150.-
3 matinées par semaine	120.-	135.-	165.-	180.-	210.-	225.-
4 matinées par semaine	160.-	180.-	220.-	240.-	280.-	300.-
5 matinées par semaine	200.-	225.-	275.-	300.-	350.-	375.-

\*Revenu total mensuel net des parents, y compris allocations familiales et diverses pensions

- **Barème des tarifs : Tarif A : < 4'000.- / Tarif B : 4'000.- à 4'999.- / Tarif C : 5'000.- à 5'999.- / Tarif D : 6'000.- à 6'999.- / Tarif E : 7'000.- à 7'999.- / Tarif F : 8'000.- et plus**
- Rabais de 10% dès deux enfants inscrits.
- Tarif F plus majoration de 10% pour les résidents hors commune de Lausanne.
- Pour le parent membre du comité occupant le poste de trésorier, secrétaire, ou président, un dédommagement est octroyé afin de reconnaître son engagement régulier. Se référer au document "Rôle, responsabilités et droits des membres du comité" pour plus de détails.
- La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ) peut procéder à des contrôles quant à l'exactitude des données financières et se réserve le droit de demander des justificatifs de revenus.

**Cotisation annuelle par famille (année scolaire) :** CHF 50.-  
CHF 30.- si début fréquentation après Pâques

**Dépannage, prix par matinée :** CHF 15.-

**Urgence, pour les familles non membres de l'association :** CHF 25.-